



Nuisances liées à la LGV, les associations de riverains mobilisées

mercredi 29 mai 2019, par [lpe](#)

La réunion des Présidents des associations du Comité TGV Réaction Citoyenne vient de se tenir à Jaunay-Marigny (86) pour étudier en profondeur le rapport de 220 pages sur les nuisances de la LGV que la Ministre Elisabeth Borne avait commandité il y a près d'un an.

Toutes les associations étaient présentes ainsi que les Présidents des associations LGV des Maires de l'Indre et Loire et de la Vienne sans oublier le Vice-Président de la coordination interrégionale (LGV Tours-Bordeaux et Paris-Rennes). Toutes les conditions étaient remplies pour des échanges fructueux et efficaces.

Fortes de ces soutiens, les associations du Comité ont défini une nouvelle stratégie pour que les riverains obtiennent gain de cause en matière de réductions des nuisances (bruit et vibrations) car même si le montant alloué mais non confirmé de 22 millions d'euros pour des nouvelles protections semblent être important, la conclusion des études du Comité a prouvé qu'il était très largement insuffisant.

Un simple calcul mathématique le démontre. Le coût moyen d'un écran de protection est de 12000€ par mètre. Ce budget permettrait de construire 1,8 km de mur supplémentaire pour protéger les 3416 maisons de la bande des 250m sur les 302km de la ligne. Cela revient à mettre un mur de 53cm de long devant chaque maison à protéger. Ridicule !

De nombreux chiffres, estimations ou recommandations sont aussi jugées ridicules ou tendancieux.

Quelques exemples ? les estimations de bruit sont évaluées à + ou - 5 décibels. Ainsi les études hésitent pour le bruit d'une rame entre 75 ou 85 décibels mais le rapport fixe quand même une limite à 80.

Pourquoi ne pas retenir la limite inférieure dans ce cas ?

Pourquoi retenir arbitrairement 80 alors que ce même rapport demande à l'ANSES de prévoir un seuil pertinent de gêne ? Nous sommes en plein arbitraire alors l'impact du bruit sur la santé est bien réel.

C'est la raison pour laquelle le Comité TGV Réaction Citoyenne a déposé 2 recours gracieux pour l'abrogation de l'arrêté du 8 novembre 1999 relatif au bruit des infrastructures ferroviaires auprès du ministre de la transition écologique et solidaire et de la ministre de la transition écologique et solidaire. De plus, dans les mois à venir, les associations proposeront aux riverains de les accompagner afin qu'ils agissent (par voie amiable sinon par voie de justice) pour obtenir des travaux significatifs permettant de réduire massivement le bruit à la source et, partant, les préjudices subis.

Plus les dossiers déposés seront nombreux plus les chances de succès seront grandes.

Ce samedi les associations du Comité TGV Réaction Citoyenne se sont mis en ordre de bataille en vue d'une nouvelle offensive en faveur des riverains agressés quotidiennement par la LGV.